



Vérification de la Conformité

*Boostez vos exportations
Démontrez la conformité de vos produits*



REPUBLIQUE DE TANZANIE

Programme de Vérification de la
Conformité avant expédition
(PVoC)



**BUREAU
VERITAS**

Shaping a World of Trust

CHAMP D'APPLICATION



PROGRAMME PVoC

Depuis le 1^{er} Février 2012, les marchandises exportées en Tanzanie doivent faire l'objet d'une Vérification de la Conformité aux Normes avant expédition (PVoC). Ce programme qui a été renouvelé depuis le 1^{er} août 2022 s'applique à des marchandises spécifiques pour des régions spécifiques (voir la fiche technique).

Bureau Veritas a été nommé par le **Tanzanian Bureau of Standards (TBS)** pour la mise en place du Programme de Vérification de la Conformité des marchandises avant expédition (PVoC).

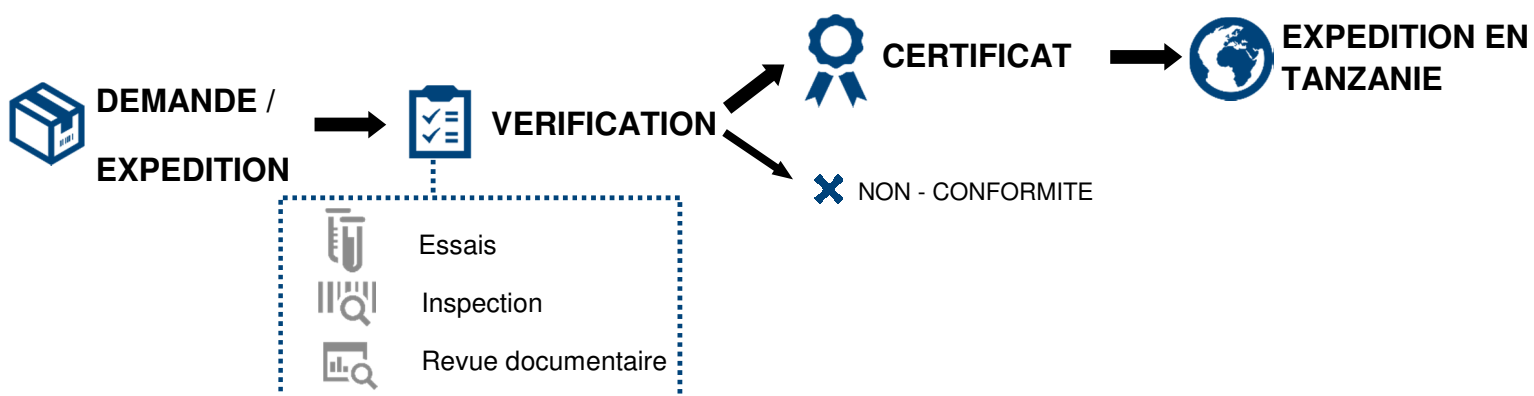
OBJECTIFS

- Protection des consommateurs et de l'environnement
- Promotion de la Conformité
- Simplification des procédures de dédouanement par la délivrance d'un certificat de conformité (CoC)

LISTE DES PRODUITS SOUMIS

- I. Jouets et Sports
- II. Produits électriques et électroniques
- III. Automobile
- IV. Produits chimiques
- V. Appareils mécaniques et appareils à gaz
- VI. Papier et fournitures de bureau
- VII. Meubles (Articles en bois et métal)
- VIII. Sécurité (Equipement de Protection Individuelle)
- IX. Produits alimentaires
- X. Produits d'occasion

VUE D'ENSEMBLE DU PROCESSUS DE BASE



PROCEDURE



Etape 1 : Demande de Certificat de Conformité

L'importateur / exportateur ouvre en ligne une Demande de Certificat (disponible sur <https://verigates.bureauveritas.com> ou remplit le formulaire de demande de certificat et l'envoie au contact local de Bureau Veritas (voir liste des Contacts par pays). Cette demande doit comporter :

- La liste détaillée et la désignation des produits exportés, le nom et les coordonnées de l'importateur / exportateur (facture...)
- Les documents de conformité éventuellement disponibles pour les marchandises exportées (ex: certificat tierce partie, rapports d'essais / d'analyses conformément aux normes qualité/sécurité)
- Les informations relatives à la date prévisionnelle et le lieu de disponibilité des marchandises pour réaliser l'inspection physique avant expédition.

Etape 2 : Routes

Afin de faciliter les échanges et d'ajuster le niveau d'intervention en fonction du niveau de risque, 3 « routes » différentes sont disponibles pour démontrer la conformité de vos produits :

- Route **A** : tout type de marchandise, tout exportateur
- Route **B** : produits préalablement enregistrés par Bureau Veritas
- Route **C** : produits préalablement sous licence par Bureau Veritas

Etape 3 : Vérification documentaire / Essais

Bureau Veritas étudie toutes les informations transmises par l'exportateur et vérifie la conformité des produits importés par rapport aux exigences réglementaires tanzaniennes. Si nécessaire, des échantillons sont prélevés et des essais/analyses sont effectués en laboratoire.

Etape 4 : Inspection physique

Bureau Veritas vérifie :

- Les produits par rapport aux exigences réglementaires applicables
- Que les produits soumis à l'inspection sont bien ceux identifiés durant la vérification documentaire
- Que les produits correspondent à ceux identifiés dans les documents de la transaction
- En cas de besoin, les inspecteurs Bureau Veritas prélèvent des échantillons pour une évaluation complémentaire.

Etape 5 : Certificat de Conformité (CoC)

Bureau Veritas vérifie le rapport d'inspection avec les documents fournis. Lorsque cette vérification finale est satisfaisante, un Certificat de Conformité sécurisé est émis, sinon, un rapport de Non-Conformité est délivré. Il est recommandé aux exportateurs de ne pas expédier la marchandise avant l'émission du Certificat.



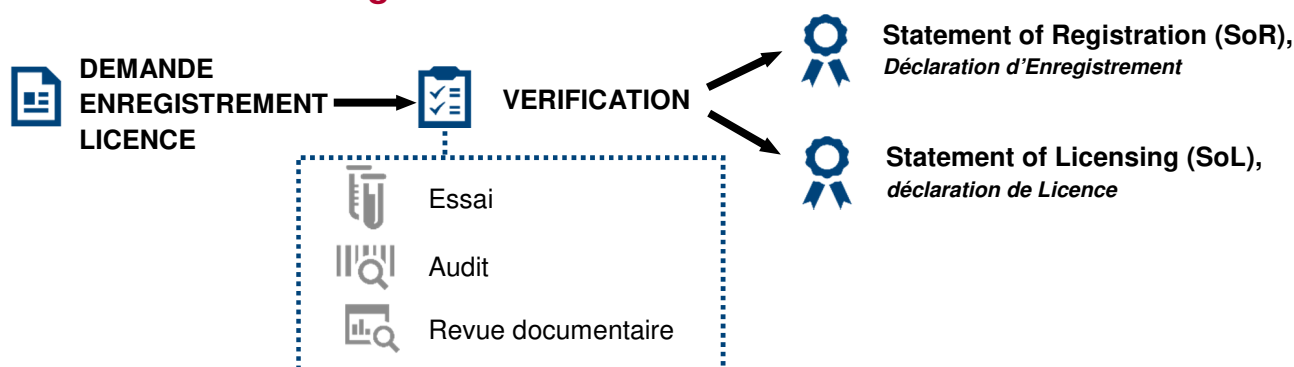
PROCEDURE DE FACILITATION



L'enregistrement (Route B) et la Licence (Route C) sont des options proposées aux importateurs/exportateurs réguliers vers la Tanzanie. Les documents et systèmes en place sont préalablement revus afin de garantir la conformité aux exigences tanzaniennes (rapports de test, certificats, résultats d'analyse, inspections, audits d'usine...).

Enregistrement et Licence

Demande d'Enregistrement et Licence



Vérification de l'expédition

Les déclarations d'Enregistrement et de Licence réduisent le niveau d'intervention lors de la revue documentaire et/ou inspection physique d'une expédition. Elles accélèrent la procédure d'émission du Certificat de Conformité, à travers un contrôle périodique des marchandises.



Le chemin le plus court pour le commerce international

Retrouver tous les détails du Programme VOC ainsi que la liste des contacts sur <http://verigates.bureauveritas.com>

Contact en Tanzanie:



Bureau Veritas –Tanzania
Plot No 04, New Bagamoyo Rd,
ZO Spaces, 3rd Floor
PO Box 11896
DAR ES SALAAM - Tanzanie

Phone: +255 768 280 288 / 744 094 855
Contact: conformity.tanzania@bureauveritas.com



Shaping a World of Trust

Plus d'information sur <http://verigates.bureauveritas.com>